CONSIGNES SYNDICALES DU SNUIPP-FSU 39

En 2019-2020, continuons à construire du commun !

Les 108 h c'est à nous !

Le SNUipp appelle les enseignants à s'en tenir stricto sensu aux 24h de classe et à **utiliser librement les 108h (dont les APC)**, en s'organisant individuellement ou en équipe selon la quotité travaillée. Refusons toute réunion qui dépasserait le temps de travail légal ou ne serait pas associée à un ordre de mission permettant de comptabiliser les heures et de faire procéder aux remboursements de frais.

Nous sommes des enseignants professionnels et responsables, notre priorité n'est pas de remplir des tableaux pour faire fonctionner l'école.

Ne faites pas remonter les tableaux de bord.

Stage syndical

Vous avez le droit à 12 jours de stages syndicaux par an. L'administration a un mois pour prévoir un remplacement (délai de demande d'autorisation d'absence de rigueur). **Si elle n'est pas en mesure de vous affecter un TR, faites vaquer les élèves et prévenez-nous.**

Depuis toujours, les consignes portées par le SNUipp 39 sont le fruit d'une réflexion collective au plus proche du terrain. Elles reflètent les besoins exprimés des collègues lors de nos rencontres (RIS, Stages, Tours des écoles…).

Suivre une consigne syndicale, c'est avant tout s'inscrire dans une démarche collective revendicative.

Partager les idées, les analyses du SNUipp, c'est :
- travailler les contenus en considérant les enseignants comme des concepteurs et non comme de simples exécutants
- revendiquer et construire des consignes syndicales indépendamment de tout parti politique ou du pouvoir en place
- savoir quand il faut dire non, s'en expliquer et proposer des alternatives plus justes, équitables, pour tous.

Le SNUipp 39 en tant qu'organisation syndicale porteuse de la consigne, interviendra dès que nécessaire auprès des IEN si des pressions venaient à exister. Des discussions ont été engagées avec l'IA autour des consignes syndicales, les campagnes du SNUipp national vont dans ce sens, l'administration est informée des revendications portées par le SNU 39.
La hiérarchie, jouant son rôle, peut rappeler les obligations de service.

Elèves compliqués

Signalez systématiquement toute situation où un élève place l'enseignant dans l'impossibilité de conduire les apprentissages en garantissant sa sécurité et celle de ses élèves. En cas d'absence de réponse dans les 24 h contactez-nous et contactez le secrétaire du CHSCT :
secretaire.chsct39@ac-besancon.fr

Contacter le SNUipp-FSU 39

03.84.47.12.64 ou
06.82.94.52.77

snu39@snuipp.fr

Les évaluations CP CE1. Nous sommes tous concernés !

Dès le mois de juin, nous avons publié sur notre site, un article avec une analyse à ce sujet (article du 5 juillet sur 39.snuipp.fr).
En cette rentrée, le SNUipp 39 réitère sa consigne de **ne pas faire passer ces évaluations et à minima de ne pas faire remonter les résultats.**
Il engage les équipes à ne pas rentrer dans cette « culture de l'évaluation » génératrice de profilage et de pilotage par l'administration.

Scolarisation des 3 ans

Le Snuipp-FSU 39 appelle les collègues à ne pas envoyer à l'administration l'annexe de « Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle »
Le contrôle administratif de l'assiduité ne doit pas se substituer au rapport de confiance avec les familles. (cf article sur la maternelle)